



Avis de santé publique

Avis d'ébullition de l'eau – Arviat

9 septembre 2019
Arviat (Nunavut)

Le ministère de la Santé a émis un avis d'ébullition de l'eau pour le hameau d'Arviat.

Cette mesure préventive est adoptée en raison de résultats d'analyse insatisfaisants.

Pendant qu'un avis d'ébullition de l'eau est en vigueur, toute l'eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant **au moins** une minute.

Il est essentiel de faire bouillir l'eau destinée aux utilisations suivantes :

- Consommation directe
- Préparation pour nourrissons
- Préparation de jus et de glaçons
- Lavage de fruits et de légumes
- Préparation des aliments
- Brossage de dents

On peut faire bouillir l'eau sur la cuisinière en utilisant une casserole ou une bouilloire, ou dans une bouilloire électrique sans dispositif d'arrêt automatique.

Il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau destinée à d'autres utilisations que celles indiquées ci-dessus.

###

Relations avec les médias :

Alison Griffin
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
agriffin@gov.nu.ca